

## **UNE MESURE DE L'EFFICACITÉ DES RÈGLES BUDGÉTAIRES EUROPÉENNES**

Marcos Poplawski Ribeiro

### **RESUME NON TECHNIQUE**

Le Traité de Maastricht (TM) est entré en vigueur il a plus de quinze ans, ouvrant une nouvelle ère pour la politique budgétaire en Europe. Les strictes règles budgétaires introduites par ce traité ont été renforcées par l'adoption du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC). Néanmoins, leur utilité a été contestée dans la littérature.

Cet article cherche à établir si les règles fiscales du TM et du PSC ont effectivement discipliné les politiques budgétaires dans la zone euro. Actuellement, cette question est encore plus importante étant donné les implications budgétaires de la crise financière. En particulier, une évaluation empirique de l'efficacité passée des restrictions budgétaires permet de dégager des voies d'amélioration afin de concilier les plans de relance budgétaire Européen avec la soutenabilité à moyen terme de la politique budgétaire.

Nous suivons Fatás et Mihov (2003) et Fatás (2005), en concentrant l'étude sur deux types de biais résultant de la mauvaise gestion de politique budgétaire et en évaluant comment le cadre fiscal de l'UE les a modifiés. Le premier type de biais est l'apparition de déficits excessifs lorsque le gouvernement n'intériorise pas le coût de la dette supplémentaire ou quand il reporte l'ajustement budgétaire après une récession. Le deuxième biais, en faveur d'une politique budgétaire plus pro-cyclique, peut apparaître, lorsque le gouvernement considère comme structurelles des hausses cycliques des recettes fiscales.

Notre méthodologie suit celle de Galí et Perotti (2003). Néanmoins, contrairement à ces auteurs, nous analysons séparément la période du TM (1992-1998) et celle du PSC (1999-2007), en dégagant les effets de chaque ensemble de restrictions afin d'isoler les impacts budgétaires provenant des efforts des pays Européens pour entrer dans la zone Euro. Le fait que plusieurs pays ne se sont pas conformés à l'objectif de déficit imposé par le Pacte une fois la monnaie unique adoptée renforce les craintes que le PSC ne soit pas un instrument efficace pour améliorer la discipline budgétaire.

Notre principal apport consiste à examiner comment le déficit primaire structurel (pris comme indicateur de la politique budgétaire) a réagi quand le déficit public dépasse le niveau de référence du TM, en contrôlant pour les variables économiques et politiques pertinentes. En

outre, nous étudions si (i) le niveau moyen de notre indicateur budgétaire et (ii) sa réponse à l'écart de production ont changé au cours des périodes du TM et du PSC. Ces réactions sont estimées en utilisant des techniques de pooling et de variables instrumentales. Elles sont comparées aux réponses d'autres pays "industrialisés" de l'OCDE, mettant l'expérience européenne avec la TM et PSC dans une perspective plus large. Enfin, nous isolons la période la plus récente qui suit la réforme du PSC.

Notre principal résultat est que contrairement à la MT, le PSC a été inefficace dans la réduction de la dépense budgétaire dans la zone euro quand la limite de déficit a été dépassée, c'est-à-dire elle n'a pas induit une contraction du déficit primaire structurel en réponse aux déficits excessifs. En outre, le SGP n'a pas incité les autorités fiscales à adopter un comportement contra-cyclique. Ces résultats restent valables à plusieurs tests de robustesse et montrent la nécessité de trouver des voies d'amélioration du cadre fiscal actuel, afin notamment de renforcer le caractère contra-cyclique de la politique budgétaire dans la zone euro.

Ensuite nous examinons certaines propositions faites dans cette direction. Certains proposent d'établir des agences de surveillance indépendantes et non-partisan (voir Jonung et Larch, 2006 ; et Debrun et al., 2009). D'autres suggestions, complémentaires à la précédente, consisteraient à : (i) donner plus de poids au critère du niveau de la dette dans les règles du PSC ; et (ii) créer des "fonds pour temps difficiles" qui autoriseraient des "déficits excessifs" dès lors que les États auraient précédemment accumulé des excédents. Ces propositions pourraient favoriser les politiques contra-cycliques tout en aidant des pays à se conformer au Pacte.

*Classification J.E.L. : C33, E62, E65, H62*

*Mots clés : règles budgétaires, données de panel, Traité de Maastricht, Pacte de Stabilité et de Croissance*